

**Compte-rendu de l'assemblée générale du conseil de quartier
« Frais-Marais » - renouvellement du tiers sortant
du mercredi 30 novembre 2022 - 19h00/21h00 – Salle des fêtes de la Solitude**

Etaient présents :

- Elus : M. le Maire, Mme AHANTAT, M. MAZY, Mme STIERNON, M. CARUYER, M. LANCLU
- Membres du conseil de quartier : Mme BANCOURT, Mme DUEZ, Mme KOOPMANS, M. LEBLANC, M. QUENON.
- Candidats au conseil de quartier : M. DUEZ, M. HURET, M. PIERROT, M. PAPON, Mme RAVISSOT.
- Service démocratie participative : Mme CAPELLE

Etait excusée :

- Membre du conseil de quartier : Mme AUGUSTE

Etaient absents :

- Membres du conseil de quartier : Mme DELVART, Mme DUBOIS, Mme BELZ, M. MERCIER, M. OUMOUCAL, M. WACSIN, M. NACER, M. MERIAUX.

Mme AHANTAT souhaite la bienvenue à chacun et chacune. Elle remercie particulièrement M. le Maire ainsi que ses collègues élu.e.s pour leur présence pour cette assemblée générale.

Elle tient à souligner le travail effectué par les membres du conseil de quartier de Frais-Marais, ainsi que leur implication. Elle souligne également le travail effectué par M. Guy CARUYER, conseiller municipal, à ses côtés.

Mme AHANTAT rappelle que les conseils de quartier existent depuis 2014 à Douai. Elle précise que les conseils de quartier sont régis par une charte de fonctionnement. Chacune de ces instances est composée de 3 collègues : habitants, acteurs économiques et associations.

Mme AHANTAT revient sur quelques travaux effectués suite aux demandes du conseil de quartier :

- Des aménagements aux abords des écoles des Tilleuls et de la Solitude,
- Des aménagements au parc de la Templerie
- La pose de ralentisseurs ru de St Amand, à la Templeire, à la Ferronnière

Mme AHANTAT souligne également que les membres du conseil de quartier avaient évoqué plusieurs fois la nécessité d'un renfort au niveau de la propreté urbaine pour le quartier. Un 2nd poste a été affecté à Frais-Marais.

Le conseil de quartier a également fait venir le président du SMTD, 2 commissaires de police, donnant lieu à des échanges intéressants.

Parmi les souhaits des membres du conseil de quartier de Frais-Marais, la priorité est la sécurisation de la place de Meaux et ensuite la matérialisation des places de stationnement rue Marguerite de Flandre.

Mme AHANTAT propose de passer au premier point de cette assemblée générale : le renouvellement du tiers sortant.

I – RENOUELEMENT DU TIERS SORTANT

Mme CAPELLE précise que le conseil de quartier de « Frais-Marais » peut compter jusqu'à 14 membres (8 habitants, 2 associations, 2 acteurs économiques et 2 personnes désignées par le Maire).

5 candidatures (1 acteur économique, 1 association et 3 habitants) ont été enregistrées pour 6 postes à renouveler (2 acteurs économiques, 1 association, 2 habitants, 1 personne à désigner).

- 1^{er} tirage :
 - Acteurs économiques : *1 seule candidature → report d'1 poste sur le collège habitants*
 1. M. Benoit HURET, BH Financement
 - Associations :
 1. Le centre social de Frais-Marais, représentée par M. Pascal PAPON
 - Habitants :
 - Secteur Tilleuls (bureau n° 13) :
 1. Mme Marie RAVISSOT
 2. *Pas d'autre candidature → report d'1 poste sur le collège habitants, secteur Solitude*
 - Secteur Solitude (bureau n° 3) : *report du poste du collège acteurs économiques et report du secteur Tilleuls*
 1. M. Jean-François PIERROT
 2. M. Yanis DUEZ
- Reste une personne à désigner par M. le Maire.

En attendant la désignation de cette personne, la nouvelle composition du conseil de quartier « Frais-Marais » est la suivante :

- Habitants : Mme Claudine AUGUSTE, Mme Julie-Marie BANCOURT, Mme Anne-Sophie BELZ, Mme Séverine DUEZ, M. Yanis DUEZ, Mme Louissette KOOPMANS, M. Jean-François PIERROT, M. Olivier QUENON, Mme Marie RAVISSOT.
- Associations : Le Gap/La bouée des jeunes (Mme Laetitia NOWAK/M. Hafid NACER), le centre social de Frais-Marais (M. Pascal PAPON).
- Acteurs économiques : BH Financement (M. Benoit HURET)
- Personne désignée : M. Jean-François LEBLANC

Avant de poursuivre la rencontre par un temps d'échanges, M. le Maire tient à féliciter les membres du conseil de quartier.

II – ECHANGES AVEC LES ELU(E)S

En préambule, M. le Maire rappelle que les remarques sur le PLU (plan local d'urbanisme) doivent absolument être notifiées auprès du commissaire enquêteur afin qu'elles puissent être prises en compte. L'enquête publique est ouverte jusqu'au 16 décembre 2022.

M. le Maire souhaite également faire un point sur les économies d'énergie qu'il convient de faire pour faire face à l'augmentation des factures qui pourrait atteindre 6 millions d'euros. Il explique notamment pourquoi il va y avoir des différences dans l'éclairage public la nuit selon que la rue soit équipée en lampadaires à leds ou que les lampadaires soient reliés ou non à une horloge.

	Questions de l'assemblée	Réponses des élu(e)s
1	rue de Montereau – trous à l'arrière du chemin – Des cailloux ont été mis mais pas sur l'ensemble du chemin ; il y a toujours des trous conséquents.	
2	Economies – Quelles économies vont être réalisées avec la diminution de l'éclairage public ? Que va faire la ville en plus pour atteindre l'objectif des 6 millions ? Y aura-t-il aussi des incidences sur les associations caritatives	Uniquement avec la baisse de l'éclairage public, les économies attendues sont de 0,5 million. Parmi les autres mesures : pas de vœux du Maire dans les quartiers comme cela était prévu, déplacement du conseil municipal de la salle gothique à la maison de proximité Camille Guérin, baisse du chauffage dans les bureaux, salles de sport fermées durant les vacances,... Les travaux d'isolations réalisées dans les écoles permettent également de faire des économies. Il est très probable en effet que les demandes de subvention des associations soient impactées.
3	Rue Louis Chappuy – le bailleur SIA devait changer les fenêtres – rien n'est fait à ce jour.	
4	Feuilles dans le quartier de la Templierie – Egouts bouchés.	Les voiries de ce secteur appartiennent au bailleur SIA. La ville ne peut pas intervenir si le bailleur ne procède pas à la rétrocession.
5	Rue Abel Depret – qu'en est-il du cheminement était prévu par le Département ?	Pas de retour à ce sujet.
6	Rue de Melun – que faire quand un chien aboie sans cesse	Un courrier peut être envoyé au propriétaire.
7	Parc de la Templierie – Tous les bancs sont au soleil. Est-il envisageable d'en avoir 1 ou 2 en plus, à l'ombre ? La ville envisage-t-elle la plantation de fruitiers ?	L'étude pourra être faite par le service jardins et cadre de vie. Il faut néanmoins tenir compte de la proximité des maisons : les bancs peuvent attirer du monde, des regroupements.
8	Rue de Fontainebleau – Ecole maternelle Leclercq de Hautecloque. Les automobilistes stationnent n'importe comment. Il y a beaucoup d'incivilités.	C'est pour cette raison que la ville souhaite interdire les voitures aux abords des écoles.
9	Rue de St Amand – recrudescence d'accidents.	
10	Rue de Mormant – Est-il possible d'y mettre un ralentisseur ?	La demande sera notée dans la liste des équipements sécuritaires à installer. Il y en a 5

		à 6 de réalisé par an, suite à des mesures de vitesse.
11	Parking au bout de la rue d'Anhiers. C'est un lieu de squattage, de nombreux déchets y sont entreposés. C'est une situation épuisante pour les riverains.	Hélas la police municipale n'est pas disponible de 20h à minuit pour se rendre sur ce parking. La police nationale sera alertée.
12	Pourquoi ne pas utiliser la vidéo surveillance, cela permettrait de prendre les plaques des automobilistes, d'envoyer une sommation et, en cas de récidive, d'appliquer une réelle sanction. « Toucher au porte-monnaie » permettrait sans doute de freiner ces comportements.	La pose de caméras temporaires nécessite une autorisation de l'Etat.
13	A côté du cimetière : - problème de squat, de trafic, de prostitution - Des poids lourds y stationnent régulièrement (alors qu'ils ont une aire spécifique à Dorignies...mais sans signalisation). Il faudrait faire une signalétique, en plusieurs langues.	Les services ont été alertés pour « enrocher » le secteur Le service de la voirie est au courant. En effet, ce point est identifié comme un parking officiel par les sites GPS alors que ce n'en est pas un.

Avant de clore l'assemblée générale, M. le Maire et Mme AHANTAT convient les membres du conseil de quartier à venir faire la « photo de famille ».

La réunion se termine à 21h00.